

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2024

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de FLOURENS

Séance du 28 octobre 2024

Nombre de conseillers

En exercice 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 octobre à 18h30

Présents 9

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

Procurations 2

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie
sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Votants 11

Date de la convocation : 22/10/2024

Date d'affichage de la convocation : 23/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 05 NOV. 2024

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, M. Didier CORTES, Mme Bernadette FAURÉ, Mme Martine NOËL, M. Pierre NAVARRO, Mme Nicole DUCOUSSO, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Martine NOËL,
Madame Josette MARTINS a donné procuration à Madame Bernadette FAURÉ.M. Philippe ARRUE est excusé,
Mme Aurore MERVILLE-COMET est excusée.

Délibération n° 2024-17 Convention de deux journées de formation avec l'association Agiroute

Exposé

Madame la Présidente explique à l'assemblée le projet qui a pour objectif de définir l'intervention de l'association « AGIR abcd », qui animera une action d'actualisation des connaissances du Code de la route et une sensibilisation au risque routier auprès d'un public de seniors, en deux sessions, le vendredi 22 novembre et le lundi 9 décembre 2024 de 9h00 à 16h30 ; cette prestation se déroulera dans la salle du conseil, Place de la mairie, à Flourens.

Après lecture de la convention (en annexe), les membres du CCAS passent au vote.

Décision

Oui cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver les termes de la convention d'engagement réciproque et d'autoriser sa signature,

La délibération est adoptée à :

11

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 30/10/2024

Le secrétaire de séance,
Madame Bernadette FAURÉLa Présidente,
Marion RIVOIRE

